



VOLLEYBALL CANADA POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE

Définitions

1. Dans la présente politique, les termes suivants sont définis comme suit :
 - a. Risque : La probabilité que quelque chose qui aura un impact sur nos objectifs se produise.
 - b. Gestion du risque : Un processus explicite et organisé, utilisé pour identifier, évaluer et traiter les risques afin de mieux s'y prendre pour obtenir les résultats souhaités, d'une manière qui reflète nos valeurs.
 - c. Programme de gestion du risque : Ce que Volleyball Canada fera pour analyser les risques et mettre en œuvre, surveiller et évaluer les stratégies de traitement des risques.
 - d. Réduction des risques : Mesures prises pour réduire la probabilité ou la gravité d'une perte.
 - e. Registre des risques : Un document qui décrit les risques identifiés et évalués, les mesures courantes de traitement des risques, les mesures additionnelles possibles de traitement des risques et les efforts de communication. Le registre sera régulièrement mis à jour par Volleyball Canada.
 - f. Politique de gestion du risque : Un énoncé de l'engagement de Volleyball Canada en matière de gestion du risque.

Énoncé de politique

2. Volleyball Canada est engagé à mettre en place un programme de gestion du risque exhaustif et transparent qui aidera à l'amélioration de la performance organisationnelle ainsi qu'à la réduction des risques dans le sport, partout au Canada.

Objectifs

3. La présente politique présente les engagements de Volleyball Canada en matière de gestion du risque. Toutefois, nous reconnaissons que la gestion du risque est une activité vaste et une responsabilité partagée. Tous les administrateurs, membres du personnel et bénévoles ont une responsabilité continue de prendre les mesures appropriées, dans les limites de leurs pouvoirs, afin de déterminer, évaluer, gérer et communiquer les risques.
4. Volleyball Canada vise à mettre en œuvre des procédures de gestion efficace des risques et à en surveiller l'application, y compris des procédures pour l'identification, l'évaluation et le contrôle efficace des risques.

5. Un programme de gestion du risque fructueux procurera les bienfaits suivants :
- a. Prévenir ou limiter les blessures et les pertes pour les participants, les bénévoles et le personnel;
 - b. Contribuer à mettre en valeur une « culture de gestion du risque »;
 - c. Assurer la conformité à toutes les lois, règles et normes applicables;
 - d. Améliorer la capacité de Volleyball Canada à réaliser ses objectifs stratégiques et ses mesures de succès;
 - e. Rehausser la marque, la réputation et l'image de Volleyball Canada dans toute la communauté sportive, à l'échelle nationale et internationale.

Portée et autorité

6. Le directeur exécutif de Volleyball Canada est responsable de la mise en œuvre et de la communication de la présente politique.
7. La présente politique s'applique à toutes les activités entreprises par Volleyball Canada et peut être prescrite afin d'être utilisée par les organisations provinciales et les clubs.

Comité

8. Dans le cadre de son engagement relativement à une gestion efficace des risques, Volleyball Canada mettra sur pied un comité permanent sur la gestion du risque composé d'un administrateur et de membres, et élaborera un cadre de référence et un mandat, comme déterminé par le Conseil d'administration de Volleyball Canada.

Registre des risques

9. Un registre des risques spécifique à Volleyball Canada sera développé par le comité sur la gestion du risque, conformément à son mandat.
10. Le registre des risques est une base de données des risques potentiels et des techniques de contrôle des risques reliés aux opérations, aux finances, à la gouvernance et au succès de Volleyball Canada.
11. Volleyball Canada reconnaît que les politiques et procédures de gestion du risque sont des éléments dynamiques et en constante évolution, car à mesure que de nouveaux risques sont identifiés, de nouvelles techniques de contrôle sont développées.
12. Le registre des risques sera géré, examiné et mis à jour annuellement par le comité sur la gestion du risque. Pour ce faire, le comité sur la gestion du risque consultera régulièrement les experts de l'industrie et passera en revue le registre des risques élaboré par Sport pur.

Communication

13. La gestion du risque sera un point permanent de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration de Volleyball Canada pour que le directeur exécutif soit en mesure de fournir des mises à jour sur cette question au besoin.

Approbation

14. La présente politique a été approuvée par le Conseil d'administration le 29 mai 2016 et sera examinée chaque année par le directeur exécutif.